



Les Marmousets, une histoire de famille

Fondé en 1936 à Fribourg, le **chœur d'enfants** Les Marmousets fait partie du patrimoine musical du canton. L'association Pro Fribourg lui consacre plusieurs articles dans sa dernière revue. Une histoire révélée par les carnets de notes de sa fondatrice, Jane Menétrey, et les témoignages de ses descendants.



Les tout premiers Marmousets posent sur le balcon de la famille Menétrey, rue des Epouses, à Fribourg. PRO FRIBOURG

XAVIER SCHALLER

FRIBOURG. Depuis huitante ans, le chœur d'enfants de Fribourg Les Marmousets est lié à la famille Menétrey. A la fondatrice, Jane Menétrey née Frossard, ont succédé ses filles Madeleine et Germaine, dite Pépé. Cette dernière partage actuellement la direction avec son fils Vincent Pfister. La revue de Pro Fribourg, association de défense du patrimoine, revient sur cette époque familiale.

L'article de Sylvie Genoud Jungo nous apprend qu'en 2006, un directeur externe a failli être engagé. «Madeleine voulait arrêter et nous ne voulions pas attacher nos enfants, alors très jeunes, à Fribourg avec cette responsabilité», a expliqué Germaine Menétrey-Pfister, hier en conférence de presse.

«Les enfants ne l'ont pas entendu de cette oreille et nous ont convoqués à un véritable conseil de famille», se souvient François Menétrey, président du chœur. Vincent Pfister est alors nommé codirecteur. Agé de 23 ans, il a suivi des cours de direction. «J'étais le seul à

disposer des compétences nécessaires. Mais tous les membres de la famille se trouvaient impliqués, d'une manière ou d'une autre, dans Les Marmousets.» Ils participaient par exemple aux spectacles ou aux colonies. «Moi, j'y ai travaillé comme cuisinier, puis comme animateur, avant d'être chef de camp.»

La colonie, ADN du chœur

Instaurées par la fondatrice en 1970, les colonies font partie de l'ADN des Marmousets. «Dans ces années-là, personne ne faisait ce genre de chose», se souvient Germaine Menétrey. Avec un camp, avec travail choral le matin et activités de détente l'après-midi. «Certains enfants se motivent de colo en colo. Je ne sais pas si le chœur aurait duré huitante ans sans ces deux semaines de juillet», s'interroge Vincent Pfister.

Le chœur d'enfants Les Marmousets est fondé en 1935, sur demande des autorités de la ville de Fribourg. Pour animer la kermesse de l'Assistance, Jane Frossard – qui épousera Alexandre Menétrey

en 1942 – réunit alors une quinzaine d'enfants. Ils prendront le nom de Marmousets l'année suivante.

La chorale connaît du succès, malgré la désapprobation de l'abbé Bovet, qui a fondé le chœur de garçons Les Pinsons en 1924. Une collaboration s'instaura même avec Jean Dousse, dit Popov, et ses ballets. «L'opéra que nous jouons cette

année, avec la participation d'une école de cirque, s'inscrit dans cette tradition», estime le directeur (*voir encadré*).

Peu avant la célébration du 50^e anniversaire du chœur, Jane Menétrey devient sourde, du jour au lendemain. Elle passe alors la main à sa fille Madeleine, rejointe en 1998 par Germaine, deux ans après la mort de leur mère. ■

L'opéra *Un, deux... toit!*

«C'est un opéra d'enfants, mais ce n'est pas un opéra pour enfants.» Vincent Pfister, codirecteur du chœur Les Marmousets, ne veut pas qu'on colle à *Un, deux... toit!* l'étiquette de spectacle pour enfants. «Un opéra léger, un feu d'artifice, avec un équilibre magnifique entre les genres», s'enthousiasme Germaine Menétrey, codirectrice. Les 38 Marmousets seront en effet accompagnés, les 4 et 5 juin, de l'école Cirque-en-Ciel, de Prez-vers-Noréaz. «Des jeunes de 13 à 20 ans, qui ont un niveau impressionnant.»

Cet opéra est aussi une histoire d'amitié: «J'ai rencontré Valentin Villard, qui sera l'un des compositeurs pour la prochaine Fête des vigneron, au Chœur suisse des jeunes», explique Vincent Pfister. «C'était une occasion à saisir pendant qu'il a le temps de composer pour nous. Pour les enfants, ce sera aussi une magnifique expérience de jouer à Equilibre, dans un théâtre professionnel.» X

Equilibre, Fribourg, 4 juin, 20 h, 5 juin, 15 h et 18 h. Réservations à Fribourg Tourisme, au 026 350 11 00 ou sur www.equilibre-nuithonie.ch

En bref

VILLARVOLARD Blessée grièvement en skateboard

Judi, à 15 h 45, une fille de 14 ans a été retrouvée semi-consciente sur une route à Villarvolard. Selon le communiqué de la police cantonale, les premiers éléments de l'enquête laissent penser à une mauvaise chute de skateboard. Son pronostic vital étant engagé, les ambulanciers ont fait appel à la Rega qui a hélicoptéré la victime à l'hôpital. Les éventuels témoins sont priés d'appeler le 026 304 17 17.

Employé suspecté d'abus d'autorité

SERVICE DES CONTRIBUTIONS. La justice fribourgeoise a ouvert une enquête à l'encontre d'un collaborateur du service cantonal des contributions. Cet employé est suspecté d'abus d'autorité et de corruption passive. Une instruction est ouverte et les éléments sont en cours d'analyse, a indiqué le Ministère public fribourgeois, mercredi dans un bref communiqué. L'intéressé bénéficie pour l'heure de la présomption d'innocence.

Des perquisitions ont eu lieu mercredi matin chez lui et sur son lieu de travail, et il a été auditionné par la police, a précisé le procureur

Fabien Gasser. Cet employé a effectué des mandats de conseil fiscal pour des particuliers, parallèlement à son poste à 100% à l'Etat. Il ne conteste pas ces faits et les assume. Ce que le Ministère public doit déterminer, c'est s'il a abusé de sa position au sein de l'administration pour obtenir ces mandats. L'enquête doit aussi vérifier s'il a obtenu des versements pour qu'il intervienne dans les dossiers de certains contribuables.

La Direction des finances a dénoncé ce collaborateur au Ministère public à la fin de la semaine passée, après avoir constaté des irrégularités. Elle l'a suspendu jusqu'à nouvel avis. ATS

Veveyse

Une agression, deux versions

Un Vaudois de 54 ans était jugé mercredi pour actes d'ordre sexuel avec une personne incapable de discernement. Verdict mardi.

CHÂTEL-SAINT-DENIS. Au Tribunal pénal de la Veveyse de trancher. Les trajectoires cahossées des protagonistes de ce huis clos funeste se sont-elles ou non croisées en cet été 2008? Lors de l'audience, tenue mercredi, à Châtel-Saint-Denis, le Ministère public s'est employé à démontrer la crédibilité du plaignant, souffrant d'un léger retard mental et qui

AU TRIBUNAL

de cette soirée. «Je n'osais même pas le dire à mon papa, à ma sœur ou à ma grand-mère. J'étais bloqué.» Et très esseulé, durant ces cinq années, jusqu'à ce qu'il intègre un atelier protégé et se confie à un éducateur.

En rentrant de chez sa grand-mère habitant le canton de Vaud, il rencontre à la gare un homme, la quarantaine imbibée et marginale. Ce dernier insiste pour qu'il lui paie une bouteille de cognac et des bières, puis le suit à Châtel-Saint-Denis, en bus, pour se faire payer une fondue.

Celle-ci englutit et le dernier bus pour Vevey reparti, il s'invite dans le studio du plaignant. Il ne restera pas sur la couche de fortune préparée pour lui à même le sol. Nu, il se plante devant le lit du jeune homme apeuré et exige des faveurs sexuelles, sous la menace de le frapper. Le lendemain, après une douche, il repart avant l'arrivée de l'éducateur du plaignant. «Une proie facile», dira son avocate Manuela Bracher Edelmann.

«Je n'ai jamais eu de relations sexuelles avant ni après, ni avec un homme ni avec une femme.» Une inexpé-

rience de la chose sexuelle qui aurait induit, selon son avocate, les incohérences relevées au fur et à mesure des auditions.

Car cette version, le prévenu la conteste. «Contester, ça veut dire que ce n'est pas vrai?» s'est-il tout de même assuré auprès du président du tribunal Pascal L'Homme, avant d'acquiescer. Pour ce Vaudois, «dé-avait attendu **AU TRIBUNAL** truit, brûlé par l'alcool», comme le décrit son avocat, rien de tout cela ne s'est produit, puisqu'il n'a jamais vu le plaignant.

Trop saoul pour s'en souvenir? Impossible. «Certains font n'importe quoi avec l'alcool, mais pas moi. Je me souviens de ce que je fais», avait assuré le prévenu en audition. «Pourquoi vous accuserait-il à tort?» s'est enquis le président. «Peut-être pour l'argent.»

Si le procureur Frédéric Chassot a requis quinze mois de peine privative de liberté – au Tribunal le choix du sursis ou non en tenant compte de sa responsabilité, de sa santé fragile et de son casier vierge – l'avocat de la défense, Valentin Aebischer, a lui plaidé l'acquittement, au bénéfice du doute: «C'est un cas d'école pour la présomption d'innocence.» En plus de remettre en question la validité de la description du prévenu – «il y a eu erreur sur la personne» – il a mis sur la tapis l'existence d'une tierce personne avec qui le plaignant «se comparait le sexe», selon une déposition de son éducateur.

Verdict mardi. SM

En bref

GRANGES

Savio Michellod accède à la coprésidence de l'ATE

Lors de son assemblée générale, l'Association transports et environnement (ATE) Fribourg a élu ses successeurs dans le cadre d'une coprésidence: Pius Odermatt (ps) et Savio Michellod (plr). L'économiste de Fribourg et le juriste de Granges seront assistés, dès le mois de septembre, par un secrétaire général, dont le poste est au concours. Réunion mardi à Fribourg, l'ATE Fribourg a également fait part des projets en cours pour l'année 2016 et, notamment, de sa ferme intention de défendre son droit de recours en matière d'aménagement du territoire.

SAINT-MARTIN

La révision générale du PAL mise à l'enquête

La commune de Saint-Martin a mis à l'enquête publique la révision générale de son Plan d'aménagement local. Cette dernière a été publiée dans la *Feuille officielle* du 20 mai et court pour une durée de trente jours. Le Règlement communal d'urbanisme (RCU), le Plan d'affectation des zones (PAZ), les Plans directeur communal et des énergies, ainsi que l'adaptation du périmètre du Plan d'aménagement de détail Les Cortes-Poses II, approuvé en 1991, sont concernés.

MASSONNENS

Tout un programme pour se dépenser

Massonnens participe à la manifestation La Suisse bouge, destinée à encourager l'activité physique et une alimentation saine dans les communes. De lundi à samedi, une série d'activités sportives seront ainsi proposées à la population: balades à VTT ou à vélo de route, tournoi de foot, course à pied, nordic walking, cours de zumba et initiation au yoga. Pour toutes ces activités, à l'exception de l'initiation au yoga, organisée à la salle communale, les participants doivent se rendre au terrain de foot du village. Le nombre de «minutes d'activité physique» comptabilisées permettra de départager Massonnens et la commune vaudoise d'Ormont-Dessus, son adversaire de ces joutes amicales. Infos et programme complet sur www.massonnens.ch.